

CIRCULAIRE N° 38 DU 4 AOUT 2022

Aux Présidents de Ligues
Présidents de Comités pour transmission aux CRJ, COT Régionales, Référents Jeunes
Juges des Ligues

De Jean-Marie Bellicini - Bénédicte Roze

Copie Comité Directeur
Souäd Rochdi
Patrick Ranvier
Commission Nationale des Jeunes

OBJET : PROTOCOLE 2023 DE FORMATION D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION DES JEUNES JUGES

Chers Amis,

Vous voudrez bien trouver, en annexe, le Protocole indiquant les conditions de formation, d'évaluation et de certification des Jeunes Juges, accompagné de 6 fiches d'évaluation pratique.

Ce nouveau Protocole fait suite au travail des Référents Jeunes Juges de la CNJ et des Ligues de novembre 2022 et validé lors de la CNJ plénière d'avril 2023.

Dans le contexte de la politique des jeunes de la FFA et du Pass Athlé, un cadre spécifique est donné pour les jeunes qui souhaitent devenir Juge de compétition.

Ce cadre est défini au travers des missions des acteurs de la formation et de l'évaluation des Jeunes Juges ainsi que par les procédures d'évaluation et de certification.

Le dernier point important évoque le devenir du Jeune Juge passant U18 (Cadet) et son intégration dans la filière Jury de l'Athlétisme.

→ Le Protocole sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2023.

Recevez, Chers Amis, nos cordiales salutations,



Jean-Marie BELLICINI
Secrétaire Général



Bénédicte ROZE
Présidente de la CNJ